

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale relative au projet exploitation d'une unité de tôlerie et de peinture industrielle à Bayeux

Objet du dossier	Exploitation d'une unité de tôlerie et de peinture industrielle à Bayeux
Références	Dossier n°2015 - 719 Accusé réception de l'Autorité environnementale : 29/04/2015
Demandeur	Société VOISIN SA
Domaine et catégorie	domaine : ICPE catégorie : 1° - ICPE industrielles
Localisation	Bayeux (14)
Autorité décisionnaire	Préfet de région
Services instructeurs	Unité Territoriale du Calvados
Consultation de l'ARS	29/04/2015
Consultation du préfet de département	29/04/2015
Autorité environnementale	Préfet de la région Basse-Normandie

A la date du 30/06/2015, à défaut de s'être prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation sur l'étude d'impact du document qui lui a été soumis.

Cette absence d'avis ne préjuge pas des avis techniques qui pourront être rendus ultérieurement et il est distinct de la décision d'autorisation.

La présente information sera :

- jointe dans les dossiers soumis à enquête publique, conformément à l'article R.122-9 du code de l'environnement et à l'article R.123-8 du même code
- mise en ligne sur le site internet de l'autorité environnementale et sur celui de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux. (préfecture du département du Calvados).

Caen, le 30 JUIN 2015

Pour le préfet de la région Basse-Normandie,
le secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE